



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 09383

Numéro SIREN : 418 009 726

Nom ou dénomination : SOCIETE D'AUDIT ARNOULD BACOT - S.A.A.B

Ce dépôt a été enregistré le 06/03/2017 sous le numéro de dépôt 24184



1702421401

DATE DEPOT : 2017-03-06

NUMERO DE DEPOT : 2017R024184

N° GESTION : 1998B09383

N° SIREN : 418009726

DENOMINATION : SOCIETE D'AUDIT ARNOULD BACOT - S.A.A.B

ADRESSE : 46 rue Cardinet 75017 Paris

DATE D'ACTE : 2016/12/22

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE E'

9839383

SOCIETE D'AUDIT ARNOULD BACOT - S.A.A.B
Société par actions simplifiée au capital de 44 424 euros
Siège Social : 46, rue Cardinet
75017 PARIS
RCS Paris B 418 009 726

*Copie certifiée
conforme à l'original*

Edwillepis

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
06 MARS 2017
Sous le N° : *241 AB 4*

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 22 DECEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le 22 décembre à 19 heures, les associés de la Société d'Audit Arnould Bacot (S.A.A.B) se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, sur convocation de la présidence.

Les associés ont été convoqués par le Président, comme prévu dans les statuts.

Les associés signent la feuille de présence.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion,
- Le texte des projets de résolutions.

EG 22/12/16 EH

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour :

- Lecture du rapport établi par le Président,
- Constatation des démissions du Commissaire aux Comptes titulaire et du Commissaire aux Comptes suppléant,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Questions diverses.

Le Président donne alors lecture de son rapport puis ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PP MC

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du président prend acte de la démission le 21 novembre 2016 des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant de la Société, respectivement Madame Nathalie CATIMEL SANDOLO et la société SECAP.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. PD

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer

- En qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de Madame Nathalie CATIMEL SANDOLO, démissionnaire, pour une durée de trois ans, venant à l'échéance à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Société AUTEUIL AUDIT

Adresse : 6, rue Georges Ville – 75116 Paris

RCS Paris 524 282 993

- En qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement de la société SECAP, démissionnaire, pour une durée de trois ans, venant à l'échéance à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Société CAFIGEX

Adresse : 7, rue Chatcaubriand – 75008 Paris

RCS Paris 793 443 235

La société AUTEUIL AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire et la société CAFIGEX, Commissaire aux Comptes suppléant, ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient leur désignation et que rien ne s'opposait à cette acceptation.

L'assemblée générale reconnaît avoir eu connaissance du fait que le Commissaire aux Comptes titulaire ou que le Commissaire aux Comptes suppléant ne sont intervenus dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. PD

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

MV P.7
PD

L'ordre du jour épuisé et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.
Le présent procès-verbal a été dressé qui, après lecture, a été signé par les associés.

MAU
PR